



Procès-Verbal du Conseil Coopératif
De la SCIC AB Epluche du 29 Novembre 2024
Résolutions relatives au transfert de siège social

Présents : Vincent ROZE, Jean Christophe CECCATO, Marianne MOLINA, Amélie VIALARD, Nicolas BARATHIEU => **Le Conseil Coopératif est au complet.**

PREMIERE RESOLUTION – Transfert de siège social

Le Conseil Coopératif, après avoir entendu le rapport du Président décide de transférer le siège social de 45 Bis Rue du Drac – 38 000 GRENOBLE à **355 rue de Chantarot - ZA de Chantarot - 38 210 VOUREY**, à compter du **17** décembre 2024.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit : « ARTICLE 5 - Siège social

Le siège social est fixé à **355 rue de Chantarot – ZA de Chantarot – 38 210 VOUREY** »

Le reste de l'article demeure inchangé. Conformément à l'article 5 des Statuts, ce transfert devra être ratifié par la plus prochaine Assemblée Générale des associés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

Pour : 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0 => Le point n°1 est adopté.

DEUXIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le Conseil Coopératif délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

Pour : 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0 => Le point n°2 est adopté.

Signature des membres du Conseil Coopératif de la SCIC AB EPLUCHE,

Amélie VIALARD 

Marianne MOLINA 

Vincent ROZE 

Nicolas BARATHIEU 

Jean Christophe CECCATO 